

Monsieur Jean Paul LEXTRAIT
Commissaire enquêteur
BP 5161
98875 PLUM

Plum le : 11 Décembre 2008

Tph : 81 76 29
Courriel : jplextrait@lagoon.nc

à

Monsieur le gérant de la société « carrière de Dumbéa »
BP 7186
98801 Dumbéa Cedex

Jean Paul LEXTRAIT
CARRIERE DE DUMBEA
BAIE DE NOURE
RCS B 150698 - Ridet. 150698.001
BP. 7186 NOUMEA - Ducos

Monsieur le gérant,

Commissaire - enquêteur désigné par monsieur le Président de l'assemblée de la province Sud par arrêté N° 1437-2008/PS du 08 octobre 2008 pour l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux calcaires et de ses installations de traitement situées dans la baie de Nouré par la société Carrière de Dumbéa - commune de Dumbéa, je sollicite par la présente un mémoire réponse sur les questions suivantes :

Concernant la demande d'exploitation, les préoccupations sont de deux ordres : celles liées directement à l'exploitation du site et celles liées au transport des matériaux en sortie de carrière.

- Concernant l'exploitation, vous dites qu'un système d'aspiration de poussière sera mis en place sans préciser de la date. Qu'en est-il exactement ? Quelle est votre position ?

Une autre préoccupation tourne autour du bruit engendré par l'ensemble en fonctionnement. Quel sont vos horaires de fonctionnement normaux ? Travaillez-vous la nuit ou avez-vous une autre source de bruit la nuit (groupe électrogène, pompe,...) le cas échéant ?

Vous dites que vous contrôlez les puissances de tir avec un sismographe depuis son installation. Pouvez-vous me donner les résultats de vos mesures depuis cette mise en place ?

Dans votre dossier, vous ne parlez pas de clôture à votre limite de propriété afin d'empêcher un accès accidentel sur vos installations par la zone maritime. Avez-vous l'intention de mettre en place une telle clôture et dans quels délais ?

Avez-vous eu une réponse à votre demande de dérogation de limite des 50 mètres pour la ligne ENERCAL ? Si oui, quelle est leur réponse ?

Le système de rinçage et de rétention fonctionne en circuit fermé. En effet, le pompage et le rejet des eaux de rinçage se fait dans le même bassin que vous appelez « plan d'eau artificiel ». Ne pensez-vous pas que dans peu de temps, ce plan d'eau soit saturé en particulier de nitrates qui ne manqueront pas d'être présents suite à l'utilisation d'explosifs ?

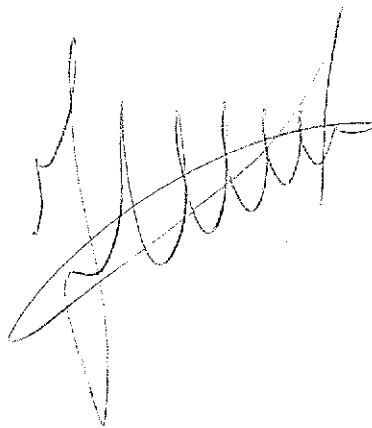
- Concernant le transport des matériaux, la première préoccupation est le rythme des camions sur la route qui rejoint la carrière au départ du rond-point de l'entrée du lotissement « Nakutakoin ». Vous souhaitez extraire environ 200 000 m³/an, ce qui fait, sur 250 jours ouvrables, une moyenne de 800 m³/jour. C'est donc environ une cinquantaine de camions qui vont passer chaque jour sur cette route. En faisant abstraction du passage et donc des inconvénients qu'il va engendrer, il y a pour le moment un gros point noir : le rond point à l'entrée du lotissement. Certains poids-lourds le prennent à contre-sens à cause de leur rayon de braquage. Avez-vous en

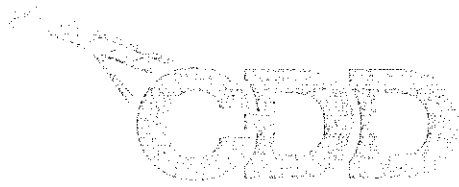
projet d'augmenter le rayon de ce rond-point ? Que comptez-vous faire le cas échéant ?

Les poussières dégagées par le passage des véhicules engendrent des désagréments au quotidien pour les riverains. Vous parlez d'un arrosage systématique grâce à un véhicule spécialisé que vous venez d'acquérir. Pouvez-vous vous engager sur les critères qui vont entraîner cet arrosage et sur le fait qu'il ne se limitera pas à la carrière mais également à la route d'accès ?

Je vous serais donc très reconnaissant de me faire parvenir avant le 26 décembre 2008 votre mémoire réponse à l'adresse ci- dessus afin que je puisse, en toute connaissance de cause, émettre mon avis.

Dans l'attente de ce document, je vous prie d'agréer, monsieur le gérant, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.



CARRIÈRE DE DUMBÉA

Monsieur Jean-Paul Lextrait
Commissaire enquêteur
BP 5161
98875 Plum

Ref: TS/079/12/08

Nouméa, le 17/12/08

Objet: Votre courrier du 11 décembre 2008

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous accusons par la présente réception de votre courrier référencé en objet. Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse demandé nécessaire à la rédaction de vos conclusions.

Système d'aspiration de poussière :

Les techniciens de la société Isenmann, fournisseur du matériel de dépoussiérage, sont attendus pour la période du 2 au 20 février 2009 pour procéder au montage des installations.

Horaires de fonctionnement de la carrière :

Depuis le dépôt de notre dossier de demande ICPE (février 2008), nous avons procédé à une première réorganisation de nos horaires de travail afin de répondre en partie aux demandes du syndicat du lotissement Savannah. Les horaires indiqués dans le dossier sont donc à ce jour obsolètes.

Depuis la fin du second trimestre 2008, la carrière fonctionne de 6h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 6h00 à 16h00 le vendredi.

Exceptionnellement, afin de répondre à une éventuelle forte demande sur certains types d'agrégats, nous pouvons être amenés à mettre les concasseurs secondaires et tertiaires en fonctionnement dès 4h00. Ces concasseurs sont les moins bruyants.

Par ailleurs, dans la mesure où le démarrage à 4h00 ne concerne pas le concasseur primaire, celui-ci n'a pas besoin d'être approvisionné par les pelles et les tombereaux. Il n'y a donc pas de nuisance liée aux engins pendant cette période de fonctionnement exceptionnelle.

.../...

Carrière de Dumbéa - SARI au capital de 1 000 000 - Huiler B140896 - RC: 140694
Baie de Nouméa, Dumbéa - BP 5161 - 98875 Nouméa Nouvelle Calédonie

INC 17489 00010 30243021 15 03 - BNC 14889 00002 8170420100 20 - SCSB 16319 06704 21420010 2

TEL: (687) 43 43 84 - FAX: (687) 95 74 96

Fonctionnement des engins la nuit :

Aucun engin, ni aucune installation industrielle ne fonctionne la nuit.

Les sources de bruits :

A titre d'information, nous vous indiquons que nous avons passé commande d'un certain nombre de travaux permettant de faire fonctionner l'ensemble de nos installations industrielles sur le courant distribué par Enercal. Le montant de ces travaux s'élève à plus de XPF 51 millions de francs Pacifique (cf. devis acceptés ci-joints)

Une fois terminé, les éventuelles gênes causées par les groupes électrogènes seront supprimées.

Quoiqu'il en soit, les études détaillées de l'impact sonore du matériel industriel de la carrière présentées dans le dossier ICPE font état de nuisances très faibles.

Puissance des tirs :

Nous avons indiqués dans les dossiers mis à la disposition du public que nous mettrons en place une procédure de mesure de la puissance des tirs à l'explosif.

Le matériel à disposition est de la marque Idetec et a été acquis au cours du premier trimestre 2007.

A ce jour, les mesures n'ont pas été faites de façon systématique. Nous sommes en train de valider la méthodologie de mesure en interne afin de pouvoir bénéficier de données fiables.

Clôture du site :

Le site de la carrière est bordé sur la très grande partie de sa façade maritime par l'exploitation aquacole de la SARL « Les Bassins de la Baie de Dumbéa ».

Les bassins à crevettes de cette société sont une « barrière » efficace contre d'éventuelles intrusions sur le site de la carrière par la mer.

L'installation d'une barrière entre notre entreprise et Les bassins de la Baie de Dumbéa aurait pour effet d'enclaver cette dernière dans la mesure où la route d'accès à ses installations passe en partie par le domaine public maritime de la province Sud.

Dérogation Enercal :

Nous sommes à ce jour sans réponse de la part d'Enercal quant à la dérogation demandée. Nous ne manquerons pas de vous en faire parvenir une copie si celle-ci nous était communiquée dans les prochains jours.

Présence de nitrate dans le plan d'eau artificiel :

Vous trouverez ci-joint la copie d'un courrier de la société Orica, notre fournisseur d'explosif, celui-ci indique que dans des conditions normales d'utilisation, le nitrate devient totalement inerte une fois détonné.

Les procédures et la méthodologie utilisées par nos bouteux sont très strictes quant aux respects des normes de manipulation du nitrate. Les conditions d'utilisation anormales auxquelles fait référence ce courrier sont extrêmement rares dans notre entreprise.

.../...

Pour information, nous vous joignons la fiche technique descriptive (en anglais) du nitrate que nous utilisons.

De plus, vous trouverez ci-joint une analyse de l'eau du plan d'eau artificiel réalisée par la Calédonienne des Eaux le 16 décembre dernier.

Cette analyse fait état d'un taux de nitrate de très faible (4mg par litre). Pour information, la valeur maximum de teneur en nitrate dans l'eau potable est de 50mg par litre.

Aménagement du rond-point d'accès à la route menant à la carrière :

Nous sommes bien conscient que le diamètre du rond-point auquel vous faites référence dans votre courrier est très faible ramené au rayon de braquage des camions amenés à l'emprunter.

Nous sommes tout à fait prêt, sous réserve des observations et recommandations de la Mairie de Dumbéa propriétaire de cette portion de voirie, à participer au réaménagement de ce rond-point afin d'en faciliter l'utilisation et d'en réduire de fait la dangerosité.

Espérant avoir satisfait à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de nos meilleures salutations.



Thomas Sevère
directeur administratif & financier